

RESOLUTION N° AGN/31/RES/11

OBJET :

TRANSFERT DE  
L'OFFICE DELEGUE  
DE LA HAYE A PARIS

CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION

1 exemplaire dans le CLASSEMENT  
CHRONOLOGIQUE à l'année 1962

1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE

à la rubrique : Falsifications et  
contrefaçons

à la sous-rubrique : Falsification et  
contrefaçon de la monnaie (billets et  
pièces)

1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE

à la rubrique : Textes de base et  
administration interne de l'O.I.P.C.-  
INTERPOL

à la sous-rubrique : Divers

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 31ème session  
à MADRID, du 19 au 26 septembre 1962,

AYANT ENTENDU ET APPROUVE l'exposé du point 50 du rapport du Secrétaire  
Général concernant le transfert de l'Office du faux-monnayage au siège de  
l'Organisation à PARIS ;

ADRESSE ses remerciements les plus chaleureux et l'expression de sa haute  
reconnaissance au Gouvernement des Pays-Bas et aux hautes autorités de ce pays  
pour l'aide et la collaboration qu'il ont généreusement accordée à l'O.I.P.C.  
pour l'installation et le fonctionnement de l'Office du faux-monnayage pendant  
les années où cet organisme était établi à LA HAYE.

-----